

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 février 2022
Séance ordinaire

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février 2022 s'est réuni le vendredi 25 février à 19h30 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Alicia Hue, Kévin Corruble, Jean-Marie Stravaux

Absents excusés : Guillaume Rigaux, Laurent Thafournel, Laura Nicolas,

Absent non excusé : néant

Pouvoirs : Laurent Thafournel donne pouvoir à Matthieu Claeys

Laura Nicolas donne pouvoir à Etienne Rose

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT)
 Christian Dermont à l'unanimité

Approbation du Compte Rendu du 03 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 03 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Arrêtés Municipaux

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

N° 25/2021 Recensement 2022 coordonnateur

N° 26/2021 Recensement 2022 recenseur

N° 01/2022 Arrêté de circulation et stationnement permanent
 pour les interventions de l'Ent GARCZYNSKI (Eclairage Public EP)

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
ComCom	A. Lebouc	Orientation budgétaire Projet d'extension de la zone d'activités d'Yerville

<u>Délibérations</u>

N° 2021_02_01

Révision du contrat de location de la salle communale

Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs pour la location de la salle communale à partir du 1^{er} mars 2022.

Tarif au 1 ^{er} mars 2022	
Habitants	Hors commune
Forfait sans Vaisselle et sans Lave-vaisselle	
<i>Vin d'honneur</i>	
60,00 €	85,00 €
<i>La journée</i>	
125,00 €	190,00 €
<i>Deux jours</i>	
160,00 €	250,00 €
Forfait avec Vaisselle et Lave-vaisselle	
<i>Vin d'honneur</i>	
120,00 €	145,00 €
<i>La journée</i>	
185,00 €	250,00 €
<i>Deux jours</i>	
220,00 €	310,00 €
Forfait :	
<i>Réunion Parti Politique :</i>	45,00 €
<i>Ménage :</i>	60,00 €
<i>Lave-vaisselle :</i>	20,00 €
Activités sportives, créatives ou culturelles	
<i>Contrat mensuel (1/2 j par semaine) :</i>	40,00 €
Associations sportives, créatives ou culturelles	
<i>Week-end : - Forfait sans vaisselle et sans lave-vaisselle :</i>	60.00 €
<i>Forfait avec vaisselle et lave-vaisselle :</i>	85.00 €
<i>Pour tout employé de la commune, la location de la salle communale est consentie à titre gratuit une fois par an.</i>	
Arrhes à la réservation	
70,00 €	70,00 €
Caution	
500,00 €	500,00 €

N°2022 02 02**Présence verte**

Monsieur le Maire propose au conseil-municipal de renouveler la convention de partenariat d'aide financière à la téléassistance « Présence Verte » permettant de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile à savoir :

Pour une participation :

- À l'Offre retenue : **Activ'zen** ;
- À l'abonnement mensuel cumulable avec celles d'autres partenaires ;
- Pour tout abonné ;
- Sans condition de ressource ;
- D'un montant de participation mensuelle de **5,00 €** ;
- S'applique aux abonnés bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ;
- Avec une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2020 pour une durée d'un an tacitement reconduite pour une durée indéterminée. (faute d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires ; préavis de 3 mois par lettre RAR)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil-municipal accepte ce renouvellement de convention et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à celle-ci.

N°2022 02 03**Prime de vacation pour la location de la salle communale**

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à un agent de la commune afin d'assurer la gestion et la mise à disposition de la salle communale à savoir :

- remise des clés,
- état des lieux (entrée, sortie)
- et gestion de la location de la vaisselle.
- et tout autre suggestion.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après le service fait sur la base d'un forfait.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide et précise que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à vingt-cinq euros (25,00€) forfaitairement et charge Monsieur le maire, la secrétaire de mairie et le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

<u>Informations</u>

- Virement de crédit n°2/2021 :

N° INSEE : 76006	AMFREVILLE-LES-CHAMPS	Exercice 2021
------------------	-----------------------	---------------

**DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 2**

M. LEBouc Alain, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du conseil municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du conseil municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Abondement chapitre 65

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-90,00		
6553 (65) : Service d'incendie	90,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

A AMFREVILLE-LES-CHAMPS, le 19/01/2022

Le Maire

Le Maire,
Alain Lebouc



-
- **Suivi avancement du projet éolien :**
 - Réunion du 13/01/2022 en présence de M^{me} Marjorie Fournier, Cheffe de projet développement et de M. Clément Moniot, Chef de projet pré-construction.
 - Principaux points aborder :
 - Implantation des 3 Eoliennes type Vestas V100 de 2,2 MW soit 6,6 MW
 - Rétroplanning
 - 2022 :
 - consultation des entreprises pour le chantier
 - Signatures des actes notariés.
 - 2023
 - Livraison des éoliennes
 - Fin 2023 début 2024
 - Exploitation du parc.
 - Mesures d'accompagnement confirmées :
 - Participation à la rénovation de l'église d'Amfreville-les-Champs
 - Montant : 15k€/MW pour un projet de 6,6MW soit une enveloppe budgétaire de 99 000 €
 - Loyer de 1k€/MW/an pour un projet de 6,6 MW soit 6 600 € / an pendant la durée de vie du parc de 25 ans.
 - Modalités pour ce loyer seront redéfinies par Valeco.
 - Aménagement paysager
 - Valorisation de l'entrée du village
 - double alignement d'arbres à haut jet,
 - plantation haies, bandes fleuries ,.. pour une enveloppe budgétaire de 30 200 €
 - Bourse aux haies bocagères“ destinée aux jardins ayant vue directe et avérée sur le parc éolien sur demande des propriétaires qui le souhaitent enveloppe budgétaire de 15 000 €
 - Renforcement de clos-masures hêtraies (sur les parcelles en face du parc éolien) pour une enveloppe budgétaire de 9 500 €
 - **DECI zone d'activité Route de Rouen :**
 - Etude en cours à les services de Véolia pour renforcer la défense incendie (projet à budgétiser)
 - **Mise en place d'un radar pédagogique :**
 - Dans la continuité du projet de sens unique dans le bourg et du contrôle des vitesses de circulation, les services de la Direction des Routes doivent nous implanter en radar pédagogique route de la Fosse au Loup (1^{er} semestre 2022).
 - **SMBV fiche RGPD :**
 - Rappel de la nécessité de signer l'autorisation de transmettre les documents su SMBV aux conseillers municipaux

- **Exercice PCS jeudi 03 mars de 9h00-12h00**
 - o Test grand nature du déclenchement du PCS en lien avec la Préfecture
- **CCID réunion le 12/03/2022**
 - o La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) joue un rôle primordial dans l'optimisation des bases fiscales des collectivités locales. La valeur locative, élément clé du calcul de la base fiscale des impôts locaux, est déterminée par la CCID par l'intermédiaire des locaux de référence.
- **Réunion vote du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022**
 - o Vendredi 1^{er} avril 2022
- **Bureau de vote des élections Présidentielles (10-24 avril) et Législatives (12-19 juin)**
 - o Préparation du tableau de présence des assesseurs pour ces élections à venir.

- **Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

le vendredi 1^{er} avril 2022 - 19h30 à la Salle communale

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du 25 février 2022**

N° 2022_02_01	Révision du contrat de location de la salle communale
N° 2022_02_02	Présence verte
N° 2022_02_03	Prime de vacation pour la location de la salle communale